

Bénéficiaires du RSA

A nous les ex RMistes, parents isolés, handicapés, chômeurs en fin de droit, on nous avait promis une amélioration de notre situation avec l'instauration du RSA.

Maintenant il est clair qu'il s'agit surtout de rogner le peu que nous avons. Combien d'entre-nous découvrent qu'ils n'ont plus droit à telle ou telle prestation, qu'il ne pourront plus avoir accès à la CMU ?

Vous avez déjà reçu ou vous allez bientôt recevoir un commandement à payer la taxe d'habitation dont le montant s'élève de 50 à 500 euros suivant les communes où vous résidez. Vous pouvez toujours rêver que ceci n'est du qu'à une erreur du Trésor Public d'autant plus que la brochure 2010 de la Caf stipule que « les bénéficiaires du RSA sont exonérés de taxe d'habitation ».

Une exonération totale de la taxe d'habitation relative à leur résidence principale est prévue pour les personnes qui perçoivent [...] le Rsa. De même, si vos revenus de 2008 n'ont pas dépassé certains plafonds [9 837euros pour 1 part].

Dossier familial N°417, octobre 2009

Et bien non ! Au service des impôts, on vous répondra que c'est la Caf qui publie n'importe-quoi car la loi a encore changé, comme chaque année et comme toujours à notre détriment. Et vous vous retrouvez obligé de payer une nouvelle taxe, souvent majorée de 10% car en venant vous renseigner vous avez perdu du temps et ainsi dépassé les délais. Ne comptez pas trop sur les travailleurs sociaux pour vous venir en aide ou vous renseigner car ils sont débordés tant par le nombre de dossiers à traiter que par la complexité des nouvelles lois et circulaires pondues chaque année (les demandes de recours s'accumulent tellement qu'ils sont obligés de fermer leurs bureaux au public pour rattraper leur retard dans le traitement des dossiers).

Cette nouvelle disposition n'ayant été annoncée nulle part, le paiement de cette taxe constitue pour nous une dépense imprévue, alors que nous bricolons déjà pour essayer péniblement de boucler les fins de mois.

Si les allocataires des minimas sociaux étaient jusqu'à présent dispensés de la taxe d'habitation c'était bien logiquement : puisque les pouvoirs publics ne nous attribuent que le strict nécessaire pour survivre comment pourraient-ils nous reprendre d'une main une partie de ce qu'ils nous lâchent de l'autre..

Nous sommes nombreux dans la région à nous débattre avec les administrations. Chacun isolément face à la machine de l'Etat nous sommes soumis à l'arbitraire de mesures auxquelles nous ne comprenons pas grand chose. Mais si nous sommes assez nombreux à nous organiser il est clair que nous pourrions trouver les réponses aux attaques incessantes des institutions, et ainsi empêcher qu'on réduise sans cesse le peu de droits et de ressources dont nous disposons.

**Rendez-vous samedi 3 avril à 14h au Cantou,
place de la Mairie du Vigan.**

**Pour se compter et voir ce que
l'on peut faire pour se défendre.**

